

➤ Rapport des activités du Conseil d'administration

Membres du Conseil d'administration au 31 mars 2009
Administratrices et administrateurs élus

Membres du Comité exécutif

Présidente, Gyslaine Desrosiers

Vice-présidente, Lise Racette

Trésorière, Colombe Harvey

Administratrice élue, Ginette Bernier

Administrateur élu parmi les administrateurs nommés par l'OPQ, Jeannot Bordeleau

— présidente ou président d'un ordre régional

— membre du Comité exécutif

Le C.A. est composé de 28 membres.

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE



Lorraine Lamontagne

BAS-SAINT-LAURENT/
GASPÉSIE-ÎLES-DE-
LA-MADELEINE



Normand Lavoie

CHAUDIÈRE-APPALACHES



Ginette Bernier

CÔTE-NORD



Marie B. LeGendre

ESTRIE



Yvan Parenteau

LAURENTIDES/
LANAUDIÈRE



Lise Racette

LAURENTIDES/
LANAUDIÈRE



Manon Blain

LAURENTIDES/
LANAUDIÈRE



Thérèse Lessard

MAURICIE/
CENTRE-DU-QUÉBEC



Marie-Andrée Gauthier

MONTÉRÉGIE



Denise Gaudreau

MONTÉRÉGIE



Ginette Brunelle

MONTÉRÉGIE



Manon Couture

MONTÉRÉGIE



Renée Lafreniere

MONTRÉAL/LAVAL



Linda Ward

Conformément au *Code des professions*², à la *Loi sur les infirmières et les infirmiers*³ et aux règlements y afférents, le Conseil d'administration exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, à l'exception de ceux qui sont du ressort de l'Assemblée générale des membres et de ceux qu'il a délégués au Comité exécutif. Il est formé de 24 administrateurs élus, dont la présidente de l'Ordre, et de quatre administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec.

MONTRÉAL/LAVAL



Barbara J. Arseneau

MONTRÉAL/LAVAL



Marie-Line Arsenault

MONTRÉAL/LAVAL



Josée F. Breton

MONTRÉAL/LAVAL



Gyslaine Desrosiers

MONTRÉAL/LAVAL



Louise Villeneuve

OUTAOUAIS



Gilles Coulombe

QUÉBEC



Colombe Harvey

QUÉBEC



Danielle Boucher

QUÉBEC



Claudia Gallant

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN/NORD-DU-QUÉBEC



Pierre Boulianne

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC



Andrée Blanchet



Jeannot Bordeleau



Nancy Chamberland



Nathalie Diamond

(jusqu'en février 2009)

2. L.R.Q. c. C-26

3. L.R.Q. c. I-8

RÉUNIONS

Au cours de l'exercice 2008-2009, le Conseil d'administration a tenu six réunions ordinaires.

La 88^e Assemblée générale annuelle de l'Ordre s'est tenue le 3 novembre 2008 au Palais des congrès de Montréal, et sa clôture a marqué l'entrée en fonction des membres du Conseil d'administration. Trois des quatre administrateurs nommés par l'Office des professions ont été remplacés, soit deux en novembre 2008 et un en décembre 2008.

Le congrès annuel a eu lieu du 2 au 4 novembre 2008 sous la présidence de Louise Potvin, infirmière, directrice générale adjointe du Centre de santé et de services sociaux Pierre-Boucher. Il avait pour thème *Les professionnels de la santé en pénurie – Quel avenir pour les infirmières?*

ACTIVITÉS

Élection des membres du Comité exécutif

Le 2 novembre 2008, les administrateurs élus du Conseil d'administration ont procédé à l'élection des cinq membres du Comité exécutif: la présidente, Gyslaine Desrosiers, a été réélue pour le mandat 2008-2010; la vice-présidente, Lise Racette, et la trésorière, Colombe Harvey, ont été réélues pour le mandat 2008-2009; Ginette Bernier a été élue au poste d'administratrice pour le mandat 2008-2009 et Jeannot Bordeleau au poste d'administrateur nommé par l'Office des professions du Québec, pour la même période.

Cotisations et frais administratifs

La cotisation annuelle a été maintenue à 221,57 \$ pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009. À ce montant s'ajoute la cotisation supplémentaire de 20 \$ que l'Assemblée générale des membres a approuvée pour les exercices financiers 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010, aux fins de la constitution du Fonds Patrimoine. La prime d'assurance responsabilité pour 2008-2009 était de 7,92 \$.

Le Conseil d'administration a fixé à 50 \$ les frais administratifs exigés d'une personne qui s'inscrit au Tableau après le délai prescrit mais paie sa cotisation au cours du mois d'avril, et a aboli les frais d'évaluation des dossiers de stages d'actualisation. Il a établi de nouveaux tarifs pour

l'immatriculation, l'évaluation des dossiers d'équivalence des diplômées hors Québec (DHQ), l'examen d'entrée à la profession, la demande de révision de l'examen professionnel et de certification d'infirmière praticienne spécialisée (IPS) ainsi que pour la délivrance des permis temporaires et des permis temporaires avec restrictions.

En matière d'affaires légales et réglementaires, le Conseil d'administration, notamment :

- a entériné la version de janvier 2008 de *l'Entente de reconnaissance mutuelle sur la mobilité de la main-d'œuvre pour les infirmières et les infirmiers autorisés à exercer leur profession au Canada*, et a autorisé la secrétaire générale à la signer;
- a adopté la *Déclaration d'intention de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec relative à l'Entente France-Québec sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles*. Il a mandaté la présidente pour diffuser ce document et l'a autorisée à signer, si elle l'estime approprié, tout autre document qui exprime des intentions similaires et vise les mêmes objectifs;
- a adopté un rapport sur l'application des mesures législatives permettant la délivrance de permis sur permis et de permis spéciaux, afin que des discussions puissent être amorcées avec l'Office des professions pour donner suite à ce rapport. Il a adopté le *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'infirmière hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec*, et présenté à l'Office une demande de modification de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers du Québec*, afin de permettre à l'OIIQ de délivrer des permis restrictifs à caractère convertible;
- a adopté les recommandations concernant les infirmières et les IPS formulées par la secrétaire générale à la lumière des modifications apportées au chapitre 7 de l'Accord sur le commerce intérieur;
- a adopté le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec*;
- a adopté les modifications au projet de *Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des infirmières et des infirmiers*. Ces modifications portent, notamment, sur les conditions d'admissibilité à l'externat, la définition d'une unité

de soins, la nécessité de détenir un certificat d'immatriculation pour effectuer un stage et l'encadrement de l'exercice des étudiantes et des externes ;

- a accepté que le *Règlement sur les classes de spécialités de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec pour l'exercice des activités visées à l'article 36.1 de la Loi sur les infirmières et les infirmiers* soit modifié, afin d'ajouter l'exercice dans une unité de médecine ou de chirurgie aux préalables du programme de formation des IPS en néphrologie ;
- a adopté la proposition de modification du *Règlement sur les activités visées à l'article 31 de la Loi médicale qui peuvent être exercées par des classes de personnes autres que des médecins*, transmise au Collège des médecins du Québec, afin que les activités de première assistance chirurgicale puissent être autorisées plus largement aux infirmières en soins périopératoires et que la formation requise soit plus facilement accessible à celles-ci, ainsi que pour diversifier davantage les lieux d'exercice autorisés de façon à inclure les milieux privés où certains types de chirurgie peuvent être pratiqués, conformément aux nouvelles dispositions de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* concernant la création de centres spécialisés et de cliniques médicales associées ;
- a entériné la lettre et la fiche d'information, rédigées conjointement avec l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, qui expliquent la portée du *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire* ;
- a délégué à la présidente de l'Ordre le pouvoir d'accorder et de renouveler une autorisation spéciale, selon les conditions qu'elle détermine, conformément à l'article 42.4 du *Code des professions*.

En matière d'affaires professionnelles, d'orientations, de prises de position et de lignes directrices, le Conseil d'administration, notamment :

- a adopté le programme de surveillance générale de l'exercice infirmier pour l'année 2009-2010, tel qu'il a été présenté ;
- a adopté le document intitulé *La collaboration interprofessionnelle dans le service de l'hémodynamie – Lignes directrices pour la pratique des infirmières et des technologues en radiologie* ;

- a adopté le document intitulé *Lignes directrices pour les activités des infirmières auxiliaires en salle d'opération* ;
- a adopté la mise à jour de l'*Avis sur la surveillance clinique des clients qui reçoivent des médicaments ayant un effet dépressif sur le système nerveux central* ;
- a résolu d'agréer les programmes de formation d'IPS en cardiologie et en néphrologie de l'Université Laval pour une période de deux ans et d'en aviser le Collège des médecins ;
- a mandaté la présidente pour informer par écrit le président du Collège des médecins que l'Ordre trouve inacceptable sa position sur le modèle de règles de soins médicaux proposé par le Collège pour la pratique des IPS ;
- a accueilli le rapport du Comité de la formation des infirmières sur l'évolution du programme de la formation infirmière intégrée (DEC-BAC). Le Conseil a répondu favorablement à sa demande de créer deux comités d'experts, l'un pour examiner en profondeur les stages cliniques et l'autre pour se pencher sur des questions touchant la santé mentale et les soins psychiatriques. Il a approuvé la diffusion de ce rapport à la CREPUQ, à la Fédération des cégeps, à l'ACÉSI-RQ, à l'AEESICQ et au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;
- a donné suite à la recommandation du Comité de la formation des infirmières de créer un comité d'experts sur la pratique infirmière en santé mentale et en soins psychiatriques. Ce comité a pour mandat de réfléchir sur les meilleures solutions à la pénurie d'infirmières et à la perte d'expertise infirmière dans le secteur de la santé mentale et des soins psychiatriques, d'examiner l'écart observé entre les compétences enseignées et les compétences requises, ainsi que de présenter un rapport final en avril 2009 ;
- a fixé à 259,07 \$ la cotisation annuelle pour la période d'inscription au Tableau du 1er avril 2009 au 31 mars 2010. L'augmentation totale de 37,50 \$ comprend un montant de 26,29 \$ pour les contributions imposées par la loi – cette hausse est une prérogative du Conseil d'administration – ainsi qu'un montant de 11,21 \$ pour d'autres activités de l'Ordre. La hausse de 11,21 \$ relève des pouvoirs de l'Assemblée générale des membres et a été approuvée le 3 novembre 2008 sur la recommandation du Conseil ;

- a approuvé l'énoncé des mandats, des objectifs, des étapes de réalisation et du calendrier présentés dans le document *Partenariat dynamique entre les ordres régionaux et l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec – Pour l'accomplissement de la mission de l'Ordre*, et adopté le principe selon lequel les ordres régionaux assumeront les coûts des cinq chantiers prévus, y compris les frais de coordination, jusqu'à concurrence d'une somme évaluée à 358 300 \$ et selon des modalités à déterminer;
- a résolu de modifier, à compter du 1^{er} avril 2009, la politique de l'Ordre concernant la publicité dans la revue *Perspective Infirmière*, afin d'exclure toutes les annonces d'agences privées de soins infirmiers ou de cliniques privées et de permettre à ces entreprises de publier des offres d'emploi dans la section du site Web de l'Ordre réservée aux membres;
- a adopté la révision du document *Mosaïque des compétences cliniques de l'infirmière – Compétences initiales*;
- a résolu de soutenir la prise de position pour la protection de la langue française énoncée par le Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone (SIDIIEF) à l'intention de l'Organisation internationale de la Francophonie, et de la transmettre au premier ministre du Québec, Jean Charest, et au premier ministre du Canada, Stephen Harper;
- a versé 10 000 \$ au SIDIIEF pour soutenir financièrement les infirmières d'Afrique francophone intéressées à assister au IV^e Congrès mondial du SIDIIEF, du 7 au 11 juin 2009, à Marrakech, au Maroc;
- a résolu de se prononcer publiquement contre l'adoption des projets de loi privés C-338, C-484, C-537 et C-543 présentés à la Chambre des communes, parce qu'elle marquerait un net recul de la société sur la question de l'avortement;
- a appuyé les infirmières et les infirmiers qui demandent la mise sur pied de centres d'injection supervisée (CIS), car cet outil d'intervention fait partie de la gamme complète des services de santé à offrir aux personnes toxicomanes.

En matière d'affaires administratives, le Conseil d'administration, notamment :

- a adopté les budgets du Fonds général, du Fonds de bourses et de promotion de la profession, du Fonds de gestion du risque, du Fonds de bibliothèque B. Héon-Tremblay, du Fonds d'éducation M.-G.-Dolorès-Côté, du Fonds de secours E. Frances-Upton et du Fonds Patrimoine pour l'exercice 2008-2009;
- a adopté les états financiers tels que présentés;
- a recommandé aux délégués de l'Assemblée générale annuelle de choisir le cabinet d'experts-comptables BDO Dunwoody S.E.N.C.R.L./s.r.l. et de lui confier le mandat, d'une durée maximale de trois ans, renouvelable chaque année, de vérifier les états financiers de l'Ordre et de donner une opinion sur les comptes de dépenses de la présidente et de la secrétaire générale;
- a entériné les recommandations du Comité des finances et de vérification concernant la modification des placements dans les fonds sous-jacents;
- a donné à la Direction des services administratifs le mandat de s'adjoindre les services d'une firme-conseil, dont les honoraires seront imputés au poste budgétaire des contingences, en vue de préparer la relocalisation du siège social de l'Ordre;
- a autorisé la secrétaire générale à signer la convention d'indemnisation pour les membres du Comité de retraite de l'Ordre ainsi que tout document relatif à son entrée en vigueur;
- a autorisé la secrétaire générale à négocier et à signer une entente entre l'OIIQ et la FRESIQ concernant les services que l'Ordre fournit à la Fondation à titre de commandites, notamment l'utilisation de locaux et de services connexes;
- a autorisé la secrétaire générale à négocier et à signer une entente, pour la période du 1^{er} juin 2007 au 31 mai 2012, concernant les services que l'Ordre fournit au SIDIIEF à titre gratuit, notamment l'utilisation de locaux et de services connexes;
- a pris acte de la conclusion d'un contrat de travail à durée indéterminée entre l'Ordre et Sylvie Truchon pour ses services à titre de syndic et de directrice du Bureau du syndic.

En matière de nominations et de mandats, le Conseil d'administration :

- a nommé Nathalie Ruest et Josée Quirion au Comité de révision, pour des mandats de deux ans, et a renouvelé, pour la même durée, les mandats de Lucie Hogue et de Mario Lepage aux postes respectifs de présidente et de président substitut, et ceux de Heather Saintiche Barrow, de Lina Vachon, de Raoul Desmeules et de Raymond Proulx à titre de membres ;
- a nommé Marie-Josée Poirier et Suzanne Aucoin respectivement présidente substitut et membre du Comité d'inspection professionnelle ;
- a nommé Carole Deshaies inspectrice au Bureau de surveillance de l'exercice infirmier, pour une durée indéterminée, afin de lui permettre de remplir pleinement ses fonctions de directrice du Bureau ;
- a nommé Dominique Bélisle, Manon Bellehumeur, Manon Charlebois, Gisèle Dionne, Ginette Lavallière, Jocelyne Legault, Céline Pilon, Micheline Watier, Lise Gosselin et Rose-Pascale Paul inspectrices du Bureau de surveillance de l'exercice infirmier, pour une période indéterminée ;
- a nommé Dominique Bélisle responsable des enquêtes en matière d'exercice illégal de la profession d'infirmière et d'usurpation du titre réservé aux membres de l'Ordre ;
- a nommé Mariem Ben M'Barek, Julie Carter, Louise Demers, Hélène Marchand et Dianne Poirier membres du Comité d'admission par équivalence, ainsi que Diane Sicard-Guindon et Lucie Cyr respectivement présidente et présidente substitut de ce comité ;
- a nommé Manon Allard représentante de l'Ordre au Comité d'admission par équivalence des infirmières praticiennes spécialisées, en remplacement de Céline Gélinas ;
- a nommé Isabel Roussin-Collin syndic *ad hoc*, sur l'avis du Comité de révision et conformément aux articles 121.3 et 123.5 du *Code des professions* ;
- a renouvelé les mandats de Suzanne Kérouac et de Martine Dallaire, à titre de représentantes de l'Ordre au Comité de la formation des infirmières, et ajouté les noms de Lynne McVey, Lucie Gagnon, Thérèse Pelletier, Suzanne Petit, Pauline Plourde et Marielle Roy à la liste des représentantes des directeurs des soins infirmiers pouvant y siéger ;
- a créé un comité d'experts sur les stages cliniques dans les programmes de formation des infirmières, dont la présidente est Liette Saint-Pierre. En font aussi partie Francine Vincent, Madeleine Buck et Caroline Larue, à titre de représentantes des milieux d'enseignement, Karine Charbonneau, Pauline Plourde et Julie Gélinas, à titre de représentantes des secteurs cliniques, ainsi que Madeleine Lauzier et Judith Leprohon, de l'Ordre. Alain Legault, François Vasseur et Mario Dubé, issus des milieux d'enseignement, agissent à titre de personnes-ressources ;
- a désigné Liane Dumais visiteur de l'Ordre pour représenter les IPS dans l'équipe d'agrément des programmes de formation d'IPS de l'Université de Montréal ;
- a désigné Andrée Duplantie, Suzanne McClish et Marie Normand à titre de membres et Alain Coulombe à titre de membre substitut du comité d'évaluation pédagogique prévu au *Règlement sur les conditions et formalités de la révocation de l'immatriculation d'un étudiant en soins infirmiers*, chargé de faire des recommandations au Comité exécutif relativement à une demande de révocation d'un certificat d'immatriculation ;
- a désigné Marie Normand, Maryse Savoie et Anick Montpetit à titre de membres et Alain Coulombe à titre de membre substitut du comité d'évaluation pédagogique prévu au *Règlement sur les conditions et formalités de la révocation de l'immatriculation d'un étudiant en soins infirmiers*, chargé de faire des recommandations au Comité exécutif relativement à une autre demande de révocation d'un certificat d'immatriculation ;
- a reconduit pour une période de trois ans le mandat de Nathalie Caya, à titre de membre du Comité de l'examen professionnel, et nommé France Plouffe membre pour la même période ;

- a renouvelé le mandat de Manon Bellehumeur à titre de responsable du Comité d'élaboration du volet écrit de l'examen, ainsi que les mandats de Suzanne Bonhomme, Rose-Anne Buteau et Marlène Fortin à titre de membres;
 - a nommé Sylvie Desjardins et Josée Grégoire membres du Comité d'élaboration du volet pratique de l'examen et renouvelé le mandat de membre de Nicole Daigle;
 - a nommé Gilles Cossette membre du Comité d'examen pour la certification des IPS en soins de première ligne, pour un mandat de deux ans, ainsi que Sophie Charland et Solange Boucher membres suppléants pour des mandats respectifs de deux ans et d'un an;
 - a nommé Véronique Ménard présidente du Comité jeunesse de Laurentides/Lanaudière, Véronic Poulin présidente du Comité jeunesse de l'Estrie, Marilyn Perron présidente du Comité jeunesse du Saguenay – Lac-Saint-Jean/Nord-du-Québec et renouvelé le mandat de Julie St-Onge à la présidence du Comité jeunesse de la Mauricie/Centre-du-Québec et celui de Julie Gagnon à la présidence du Comité jeunesse du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine;
 - a nommé Danielle Boucher au Comité scientifique du Congrès 2009;
 - a nommé les membres du Comité de sélection de la récipiendaire de l'Insigne du mérite: Olivette Soucy et Raymond Proulx respectivement à titre de lauréate de l'Insigne et de membre de l'extérieur de la profession, Carole Désilets, Christian Auger et Lyette Bellemare à titre de directeur et directrices des soins infirmiers, ainsi que François Aubé, Claudia Gallant et Amélie Proulx à titre d'infirmier et infirmières en pratique clinique. Il a décidé de modifier le mandat et les modalités du Comité afin de remplacer la représentante d'une université par une autre directrice des soins infirmiers;
 - a accepté la recommandation du Comité de sélection de la récipiendaire de l'Insigne du mérite de nommer Édith Côté lauréate de l'Insigne en 2008 et a proposé sa candidature au Conseil interprofessionnel du Québec pour le prix Mérite;
 - a désigné Manon Couture, membre du Conseil d'administration, pour faire partie du jury des prix Florence 2009;
 - a nommé Cécile Michaud, Vincent Ballenas et Julie Gagné membres du Comité des bourses, ainsi que Patricia Germain et Manon Ranger à titre de membres substitués;
 - a présenté la candidature de Suzanne Kérouac pour le prix Reconnaissance 2009 du SIDIIEF;
 - a nommé Carole Deshaies, directrice du Bureau de surveillance de l'exercice infirmier, membre du Comité de retraite de l'Ordre, pour compléter le mandat de trois ans de la secrétaire générale qui se termine en octobre 2010;
 - a nommé Gilles P. Grenier représentant de l'employeur au Comité de retraite, pour compléter le mandat de trois ans de Thérèse Lessard qui se termine en septembre 2010;
 - a nommé Carole Mercier secrétaire générale de l'Ordre et l'a autorisée, à ce titre et avec l'accord préalable de la présidente, à signer toute entente ou convention qu'elle aura négociée et tout formulaire ou document relatif à l'administration courante des affaires de l'Ordre ainsi que tous les documents utiles et appropriés pour l'exercice de ses fonctions, y compris les effets bancaires;
 - a nommé Sylvie Berthiaume et Johanne Lapointe, directrices-conseils à la Direction des affaires externes et des statistiques sur l'effectif, à titre de secrétaires adjointes de l'Ordre;
 - a nommé Jacinthe Normand, directrice adjointe à la Direction des affaires externes et des statistiques sur l'effectif, à titre de déléguée substitut pour représenter l'Ordre au Conseil interprofessionnel du Québec, pour l'année 2009-2010.
- En matière de bourses d'études, le Conseil d'administration :**
- a accordé 19 bourses de baccalauréat en sciences infirmières post-DEC en soins infirmiers, de 5 000 \$ chacune, à neuf récipiendaires sélectionnés par les universités et à dix récipiendaires sélectionnés dans le cadre du Concours provincial;
 - a accordé cinq bourses de baccalauréat initial en sciences infirmières, de 5 000 \$ chacune, à cinq récipiendaires sélectionnés dans le cadre du Concours provincial;

- a accordé sept bourses terminales pour des études de premier cycle, de 5 000 \$ chacune, à sept récipiendaires sélectionnés dans le cadre du Concours provincial;
- a accordé six bourses de maîtrise – option clinique, de 10 000 \$ chacune;
- a accordé cinq bourses de maîtrise – option praticienne, de 15 000 \$ chacune;
- a accordé une bourse de maîtrise en gestion de 10 000 \$;
- a résolu de ne pas attribuer de bourses en 2009-2010, parce que les sommes ainsi accordées ponctionneraient une partie du capital du Fonds de bourses, compte tenu des rendements négatifs imputables à la crise économique.